

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL

Le comité national du SNCTA s'est réuni les 13 et 14 novembre 2017 à Aix-en-Provence.

Il se félicite de la sortie de crise concernant le centre de Cayenne - Félix Éboué. Après plus de deux mois de conflits, le plan de développement Cayenne, signé à la DGAC en présence de représentants des personnels locaux, apporte une nouvelle perspective positive. Le SNCTA sera vigilant quant à l'application de ce plan.

Le comité national se satisfait de l'aboutissement de l'appel d'offres ayant permis le référencement par la DGAC d'une mutuelle offrant un contrat couplé de santé et de prévoyance tenant compte des spécificités propres aux contrôleurs aériens. Cette mesure sociale forte, portée par le SNCTA, est issue du protocole 2016-2019 : elle se traduit concrètement par une amélioration des offres et une baisse significative du coût pour les personnels et leurs familles. Le comité national tient particulièrement à remercier la cellule CÉSAME pour l'énorme travail effectué dans ce dossier complexe.

Le comité national a pris connaissance du projet de loi de finances 2018 et constate avec satisfaction le maintien des recrutements prévus au protocole en cours ainsi que des investissements indispensables à la modernisation technique de la DSNA.

Le comité national est attentif aux différents projets de réforme de la Fonction publique. S'agissant de la CSG, le SNCTA attend du Gouvernement qu'il respecte son engagement de compensation intégrale, pérenne et s'appliquant aux futurs titulaires. S'agissant de la réforme des retraites, le SNCTA sera le garant d'une prise en compte des spécificités du métier de contrôleur aérien, reconnues partout en Europe.

Le comité national déplore la mise en place non maîtrisée de la nouvelle phraséologie SERA C dont certains aspects sont perçus par les contrôleurs aériens comme peu pertinents voire incompréhensibles, tant sur le plan de l'amélioration de la sécurité des vols que sur celui de la capacité des secteurs. Au regard des remarques constructives de la commission responsabilités du SNCTA, publiées dans son dernier [communiqué](#), le comité national demande une nouvelle analyse sur le fond.

Le comité national dénonce l'augmentation du nombre de premiers contrôleurs astreints en cas de grève aux CRNA Ouest et Sud-Ouest. La pression des compagnies aériennes, générée par la régularité inconséquente de grèves inter-professionnelles, aboutit à ce résultat inadmissible et absurde, où les contrôleurs voient leurs droits réduits, et où le trafic aérien sera plus fortement pénalisé par un service minimum qui sera vraisemblablement maintenu toute la journée. Fort de ce constat, le comité national mandate le bureau national afin qu'il négocie auprès des Pouvoirs publics un retour au dispositif précédent.

Après l'annonce officielle des nouveaux retards des programmes de modernisation technique qui disposent pourtant de financements colossaux, le comité national exige un audit des systèmes techniques. Il demande également aux directeurs concernés de venir dans les centres opérationnels expliquer aux contrôleurs quels sont leurs plans en matière d'avancées techniques concrètes et de mesures de régulation des flux pour faire face à la très forte augmentation du trafic aérien.

Adopté à l'unanimité